



| | | |
|-------------------------------|---|---|
| TITRE | Politique de santé, sécurité et protection de l'environnement (la Politique) | DATE DE L'ORIGINAL 08 AU 2017 |
| MAITRE DE LA PROCÉDURE | Personne désignée | DATE DE RÉVISION Nouveau |

À titre de propriétaire et d'opérateur de navires, Transport Nanuk (la *Compagnie*) s'engage à des pratiques sécuritaires et respectueuses de l'environnement.

À cet égard, la Compagnie a comme politique de promouvoir et garantir la sécurité en mer et la prévention des lésions corporelles ou des pertes de vies humaines. La Compagnie s'efforce également d'empêcher les atteintes à l'environnement ainsi que les dommages matériels.

Afin d'atteindre ses objectifs, la Compagnie s'est dotée d'un Système de gestion de la sécurité (le *SGS*) basé sur le Code international de gestion de la sécurité (*ISM Code*) et sur d'autres législations, réglementations et exigences internationales et nationales applicables.

Par la conduite d'audits et de vérifications internes, la Compagnie s'assurera de la mise en œuvre effective de sa Politique. Le Système de gestion de la sécurité sera évalué annuellement, afin d'identifier les aspects à améliorer. Toutes les suggestions sont bienvenues.

Dans le champ d'application de son SGS, les objectifs de la Compagnie sont :

1. de développer, mettre en œuvre et maintenir les normes de sécurité et de protection de l'environnement ;
2. de s'assurer que toutes les opérations menées par ses employés, tant en mer qu'à terre, prévoient, considèrent et
 - a. fournissent un espace d'emploi aussi sécuritaire et hors de danger qu'il est pratiquement possible ;
 - b. fassent la promotion de programmes de prévention des accidents et de protection de l'environnement ;
 - c. respectent les lois et règlements applicables aux navires et aux espaces maritimes terrestres, de même que toutes autres exigences et prescriptions des codes en vigueur, lignes directrices et normes de l'Organisation maritime internationale, des sociétés de classification et autres administrations maritimes diverses ;



| | | |
|-------------------------------|--|---|
| TITRE | Politique de santé, sécurité et protection de l'environnement (la <i>Politique</i>) | DATE DE L'ORIGINAL 08 AU 2017 |
| MAITRE DE LA PROCÉDURE | Personne désignée | DATE DE RÉVISION Nouveau |

- d. perfectionnent sans cesse les compétences du personnel navigant et non navigant en matière de gestion de la sécurité, incluant la préparation aux urgences, tant de sécurité générale qu'environnementales ;
3. d'améliorer sans cesse la qualité des services à la clientèle ;
4. de gérer de manière à participer activement à la mise en œuvre de son SGS, à augmenter l'efficacité et à promouvoir l'image et la réputation de la Compagnie en matière de qualité.

En cas de conflit entre ces précédents objectifs et les impératifs économiques ou commerciaux, Transport Nanuk exige que la priorité soit toujours accordée à la sécurité.

La Compagnie maintiendra à jour les connaissances de son personnel clé, en matière de sécurité et de protection de l'environnement, par un programme de formation adapté.

La sécurité, la prévention des accidents et la prévention de la pollution sont des responsabilités opérationnelles. Par conséquent, tous les employés, à tous les niveaux, sont tenus au bon jugement et responsables de l'application permanente et assidue des lignes directrices et procédures de la Compagnie en matière de sécurité. Il en va de la prévention des blessures et maladies du travail et des accidents matériels et environnementaux.

Chaque employé doit démontrer une attitude positive face à cette Politique.

Suzanne Paquin

Présidente de Transport Nanuk